

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 625

13 mars 2008

SOMMAIRE

Al Silver S.A.	29971	HEPP III Luxembourg Master S.à r.l.	29990
Babcock & Brown Retail Portfolio 2 S.à r.l.	29999	HMTF Canadian Cable Luxco, S.à r.l.	30000
Babcock & Brown Retail Portfolio 3 S.à r.l.	30000	Hung Top Sàrl	29961
Babcock & Brown Retail Portfolio 4 S.à r.l.	29992	Jima S.C.I.	29961
Babcock & Brown Retail Portfolio 5 S.à r.l.	29993	LSF Japan Hotel Investments S.à r.l.	29993
BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A.	29967	M. Group S.A.	29996
Business Software Services S.A.	29995	Milano Properties S.A.	29961
Canisy Investissements S.A.	29964	Novatech Participations S.A.	29959
CCP II Berlin S.à r.l.	29969	Premium Invest (Luxembourg) S.A.	29960
Corfi S.A.	29959	Prim Investment 2 S.à r.l.	29985
Corfi S.A.	29960	P.T. Investments S.A.	29983
Cosma Finance International S.A.	29997	Seteco International S.A.	29956
Fern II S. à r.l.	29988	Setrilux S.A.	29968
Fosca	29974	Sogeti PSF	29969
Gasherbrun 2 S.A.	29955	Sublimo S.A.	29954
Gefpart S.A.	29958	Telindus	29968
Grandima SA	29980	Tenmile S.à.r.l.	29956
Gulbrand Holding S.à r.l.	29996	The Hill S.à.r.l.	29955
		Vantage Media Group S.A.	29959
		Vogue Invest S.A.	30000
		XL (International) S.à r.l.	29954
		XL (Specialty), S.à r.l.	29954

XL (Specialty), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.526.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 22 janvier 2008 de la société XL (SPECIALITY) S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 27 septembre 2007:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 27 septembre 2007:

Madame Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XL (SPECIALITY) S.à r.l.

EQUITY TRUST Co (LUXEMBOURG) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008026257/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

XL (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.523.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 22 janvier 2008 de la société XL (INTERNATIONAL) S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 27 septembre 2007:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 27 septembre 2007:

Madame Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XL (INTERNATIONAL) S.à r.l.

EQUITY TRUST Co (LUXEMBOURG) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008026254/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Sublimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 75.824.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 26 octobre 2007

01 L'intégralité du capital social est représentée.

02 L'assemblée Générale décide de transférer le siège social de Maison 117 A, L-9991 Weiswampach à 30, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach.

J. Steffens / P. Lienne
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008026348/1611/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06824. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080026688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

The Hill S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.829.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008026481/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01883. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080026254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Gasherbrun 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 116.989.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration
S. Desiderio / V.Thill
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008026428/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06798. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080026102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Seteco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.066.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008026480/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Tenmile S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 136.206.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer, à savoir:

Titre I^{er} . Objet - Raison social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de TENMILE S. à. r. l.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise à l'assemblée générale des associés.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à

l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir tout siège d'activité secondaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que son activité rendra nécessaire.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution. Elle pourra être dissoute avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint d'un associé. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à toutes autres personnes que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf en cas de cession entre associés ou au profit du conjoint d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai de trente jours à partir de la date de refus de la cession à une personne au profit de laquelle les parts ne sont pas librement cessibles.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans le dernier cas elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifié à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. En cas d'empêchement du gérant, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés collectivement.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation le, premier exercice commence ce jour et finit le trente-et-un décembre 2008.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge en raison de sa constitution, ont été évalués à environ mille cent euros (€ 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

(1). Le nombre des gérants est fixé à un. Est nommé Gérant:

- Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

(2). Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

(3). Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2008, Relation: EAC/2008/1408. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008026498/219/121.

(080026792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Gefpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.324.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration émis par voie circulaire en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et unique décision

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci (Annexe 1.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Le Conseil d'Administration

P. Zavattaro / E. Zavattaro / J.-Ph. Fiorucci

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008026425/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Vantage Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.614.

—
*Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2007 à 15.00 heures*

Reconduction des mandats de Messieurs Didier Bottge, Gabriel Brack, Frédéric Otto, Marc Ambroisien et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008026437/817/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Novatech Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.052.

—
EXTRAIT

En date du 17 janvier 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Patrick Bos, en date du 1^{er} décembre 2007, de sa fonction d'Administrateur.

Cooptation au poste d'Administrateur de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Conformément aux statuts, le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008026438/7491/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Corfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 30.356.

—
Réunion du Conseil d'Administration de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 mai 2007

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix, de réélire pour une nouvelle période de six ans Monsieur Philippe Chantereau aux fonctions d'Administrateur-Délégué, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008026433/642/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Corfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 30.356.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 7 mai 2007 à 11 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six ans.

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois (France), demeurant à L-3376 Leudelage - 36, Domaine Op Hals.

- Monsieur Jean-Pierre Couesnon, Expert-comptable, né le 15 Septembre 1962 à Aubepierre Ozouer le Repos (France), demeurant à F-77810 Thomery - 37, rue de By (France).

- Monsieur Marc Frederick, Agent d'assurances, né le 4 octobre 1955 à Luxembourg, demeurant à L-5495 Wintrange - 25, Elwengerwee.

Est réélue Commissaire aux Comptes:

- Madame Corinne Chantereau, Comptable, née le 6 août 1963 à Roubaix (France), demeurant à L-3376 Leudelage - 36, Domaine Op Hals.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2013.

2 - Conformément à l'Article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'Article 5 des statuts, le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Philippe Chantereau, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

3 - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2008026434/642/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Premium Invest (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.996.

—
Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 21 janvier 2008 de la société PREMIUM INVEST (LUXEMBOURG) S.A. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'administrateur suivant en date du 21 janvier 2008:

Monsieur Martinus Cornells Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société.

2. Nomination du nouvel administrateur pour une durée de 6 ans à compter du 21 janvier 2008.

Monsieur Tommi Maijala, né le 2 septembre 1976 à Helsinki, Finlande, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PREMIUM INVEST (LUXEMBOURG) S.A.
EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.
Fondé de pouvoir
Signatures

Référence de publication: 2008026419/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Hung Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.043.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 29 janvier 2008

Monsieur Pii Ketvel, demeurant à L-2535 Luxembourg, 20 c, boulevard Emmanuel Servais, a été reconduit dans ses fonctions de gérant de la Société pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026420/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Milano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

1. Monsieur Vincent Cormeau, demeurant 3, rue Belle-Vue à L-1227 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 5 novembre 2007.

2. Monsieur Bertrand Michaud, demeurant 3, rue Belle-Vue à L-1227 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 5 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026421/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Jima S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1712 Luxembourg, 15, rue de Halanzy.

R.C.S. Luxembourg E 3.840.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain Pierre Paul Gorge, employé privé, né à Luxembourg le 26 janvier 1955, matricule n ° 1955012 6-314, époux de Madame Esther Pelles, demeurant à L-1712 Luxembourg, 15, rue de Halanzy,

déclarant être marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 2007,

- transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 26 mars 2007, volume 2049, numéro 90;
- transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 13 avril 2007, volume 1581, numéro 23;
- transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 27 avril 2007, volume 1230, numéro 66;

agissant en son nom personnel et en sa qualité de mandataire spécial de:

2.- Monsieur Joël Henri Gorge, étudiant, né à Luxembourg le 31 janvier 1980, matricule n ° 19800131-157, demeurant à L-8022 Strassen, 14, rue des Lavandes,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 janvier 2008.

3.- Monsieur Michael Moshe Gorge, étudiant, né à Luxembourg le 31 décembre 1988, matricule n ° 198812 31-010, demeurant à L-8022 Strassen, 14, rue des Lavandes,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 janvier 2008.

4.- Mademoiselle Aure Alex Gorge, étudiante, née à Luxembourg le 31 décembre 1988, matricule n ° 19881231-061, demeurant à L-8022 Strassen, 14, rue des Lavandes,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 janvier 2008.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varientur par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière que les parties déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de JIMA S.C.I.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la location, et la gestion d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à trois mille euros (€ 3.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trente euros (€ 30,-) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. Administration de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Titre IV. Assemblée générale, Année sociale

Art. 11. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15.- ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 13. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente-et-un décembre deux mille huit.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les cent parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

	Parts
1) Monsieur Alain Pierre Paul Gorge, préqualifié,	76
2) Monsieur Joël Henri Gorge, préqualifiée,	8
3) Monsieur Michael Moshe Gorge, préqualifié,	8
4) Mademoiselle Aure Alex Gorge, préqualifiée,	8
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois mille euros (€ 3.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est fixé à L-1712 Luxembourg, 15, rue de Halanzy.
- 2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Pierre Paul Gorge, employé privé, né à Luxembourg le 26 janvier 1955, matricule n ° 1955012 6-314, époux de Madame Esther Pelles, demeurant à L-1712 Luxembourg, 15, rue de Halanzy, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Déclaration

Considérant le degré de parenté entre les comparants (le comparante sub 1. étant le père des comparants sub 2., 3. et 4.), la présente est à considérer comme société familiale suivant les dispositions de la loi du 29 décembre 1971.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire instrumentale par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Gorge, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 1^{er} février 2008, Relation: EAC/2008/1493. — Reçu 15 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008026530/272/142.

(080026661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Canisy Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.214.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit luxembourgeois EURO FAR EAST S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.609, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Julien Boeckler, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, né à Luxembourg le 3 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, agissant personnellement.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination CANISY INVESTISSEMENTS S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert,

conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 70.000,- (soixante dix mille Euros), divisé en 700 (sept cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros), chacune

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont et resteront nominatives. Elles peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième vendredi du mois de juin à 14.30 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 700 (sept cent) actions comme suit:

	Actions
1.- EURO FAR EAST S.A.	699
2.- Pierre-Olivier Wurth	<u>1</u>
Total:	700

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 70.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille Euros

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 25B, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:
 - a) Monsieur Jim Penning, avocat, né à Luxembourg le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
 - b) Monsieur Pierre-Olivier Wurth, prénommé,
 - c) Monsieur Philippe Penning, avocat, né à Luxembourg le 11 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

La société anonyme EURA-AUDIT LUXEMBOURG SA, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, rue Gaston Diderich, (RCS Luxembourg B 44.227),

- 4.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Boeckler, P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, Relation: LAC/2008/4801. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008026535/211/175.

(080026858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.934.

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue au siège social de la société le 21 décembre 2007
(l'«Assemblée»)

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE SA, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet à partir du 16 mai 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

A Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008026672/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Setrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 34, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 71.541.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026689/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06838. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELINDUS (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.669, constituée suivant acte notarié en date du 13 août 1982 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 26 octobre 1982 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 28 décembre 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 731 du 14 mai 2002.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Rob, Directeur de sociétés, demeurant à Schouweiler.

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.

2.- Modification afférente de l'article 15 des statuts.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra désormais le troisième mercredi du mois de mars à 11.00 heures. En conséquence le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mars à 11.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Rob, M. Muller, F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42698. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008026700/7241/54.

(080026211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Sogeti PSF, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour SOGETI PSF S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008026751/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02897. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

CCP II Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.152.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.620.

In the year two thousand and eight, on the 29 of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of CCP II BERLIN S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on the 3rd day of October 2005, registered at the Luxembourg trade register section B number 111.620, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on February 18, 2006 number 362 page 17346. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed enacted on October 9, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on December 9, 2006 number 2302

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sonia Almeida, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 166,080 (one hundred sixty six thousand eighty) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Amendment of article ten of the articles of association of the Company in order to restrict the transferability of the shares.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to restrict the transferability of the shares and therefore decides to amend article seven of the articles of association in order to read as follows:

« **Art. 10.** The shares may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as «Valuation Day» and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the Shareholder of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the Shareholder in the company. The company shall determine and notify to the Shareholder of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only shareholders that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a share in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a share in the Company, unless the company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a share in the Company at any one time.

Share may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admit only one owner for each of them.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CCP II BERLIN S.à.r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 3 octobre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 111.620, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 18 février 2006 numéro 362 page 17346. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 9 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 9 décembre 2006 numéro 2302.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sonia Almeida, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 166.080 (cent soixante six mille quatre-vingt) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article dix des statuts donnant plus de restrictions quant à la transférabilité des parts sociales
Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de restreindre la clause de transférabilité des parts sociales et en conséquence décide de modifier l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** Die Anteile können nur von den Gesellschaftern an jedem Auswertungsdatum (das «Auswertungsdatum», welches zum Zweck dieses Artikels, der letzte Arbeitstag eines jeden Kalendermonats der Londoner Banken bedeutet) veräußert werden, vorausgesetzt, dass die Abschließung eines solchen Übertragungsvertrages zu einem Datum welcher nicht dem Auswertungsdatum entspricht, aber an einem Auswertungsdatum in Kraft treten soll nicht als Verletzung dieser Beschränkung angesehen werden. Weitere Voraussetzungen sind a) solche Beschränkung ist nicht gültig falls die Gesellschaft weniger als vier Grundeigentum-Vermögen direkt oder , indirekt besitzt und b) solche Beschränkung ist nicht gültig im Zusammenhang mit einer Anteilübertragung welche durch die Erzwingung einer Sicherheit durch einen Gläubiger der Gesellschaft oder seines Gesellschafter in Kraft tritt. Die Gesellschaft bestimmt und informiert den Gesellschafter an jedem Auswertungstag über ihren Aktiengewinn.

Nur Gesellschaftern (Institutionskapitalanleger, welche also keine natürlichen Personen sind) ist es erlaubt in die Gesellschaft zu investieren oder einen Anteil der Gesellschaft auf irgendeine Weise zu besitzen.

Teilhaberschaften ist es nicht erlaubt in die Gesellschaft zu investieren oder Anteile der Gesellschaft auf irgendeine Weise zu besitzen, vorausgesetzt, dass die Gesellschaft einer solchen Anteilnahme schriftlich zustimmt.

Es sollen zu keiner Zeit mehr als 30 Institutionalkapitalanleger in die Gesellschaft investieren oder Anteile der Gesellschaft besitzen.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ 1.500,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, S. Almeida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008. LAC/2008/4516. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition cofnorme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008026753/211/119.

(080026850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Al Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.776.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of January.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of AL SILVER S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, incorporated as a société anonyme by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 15th December 2004, published in the Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), n ° 1308 and 1309 on 22nd December 2004. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 10th January 2008, published in the Mémorial n ° 155 on 21st January 2008.

The meeting was presided over by M^e Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Seiji Amino, employé privé, residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the ordinary A shares, non voting preference B1 shares, non voting preference B2 shares and non voting preference N shares, are represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Reduction of the issued share capital of the Company from five hundred forty three thousand two hundred and twelve Euro (€ 543,212.-) by an amount of thirty-one thousand three hundred and forty four Euro (€ 31,344.-) by means of the repurchase of fifteen thousand six hundred and seventy two (15,672) non voting preference N shares from SIREFID S.p.A., a SOCIETÀ ITALIANA DI REVISIONE E FIDUCIARIA, incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at 1 Corso Matteotti, Milan, Italy and being registered with the -Companies Register number 01840910150, shareholder of the Company, and the subsequent cancellation of fifteen thousand six hundred and seventy two (15,672) non voting preference N shares with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each at an aggregate repurchase price of sixty thousand six hundred and fifty Euro and sixty-four cents (€ 60,650.64) and payment of such repurchase price to SIREFID S.p.A.

2. Consequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will be reworded and shall read as follows:

« **Art. 5.1.** The issued capital is set at five hundred eleven thousand eight hundred and sixty eight Euro (€ 511,868.-) divided into

(i) 139,054 ordinary A shares (the «ordinary shares»);

(ii) 115,594 non voting preference B1 shares (the «B1 shares»);

(iii) 1,286 non voting preference B2 shares (the «B2 shares», and together with the B1 shares, the «non voting preference shares»), with a nominal value of two (2) Euro per share (the ordinary shares and the non voting preference shares being together referred to as the «shares» and the holders thereof as the «shareholders», unless the context otherwise requests).»

3. Miscellaneous

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions;

First resolution

The meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company from five hundred forty three thousand two hundred and twelve Euro (€ 543,212.-) by an amount of thirty-one thousand three hundred and forty four Euro (€ 31,344.-) by means of the repurchase of fifteen thousand six hundred and seventy two (15,672) non voting preference N shares from SIREFID S.p.A., a SOCIETÀ ITALIANA DI REVISIONE E FIDUCIARIA, incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at 1 Corso Matteotti, Milan, Italy and being registered with the Companies Register number 01840910150, shareholder of the Company, and to subsequently cancel the fifteen thousand six hundred and seventy two (15,672) non voting preference N shares with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each at an aggregate repurchase price of sixty thousand six hundred and fifty Euro and sixty-four cents (€ 60,650.64).

The meeting resolved to pay to SIREFID S.p.A. the repurchase price as to an amount of thirty-one thousand three hundred and forty four Euro (€ 31,344.-) as a result of the capital reduction and as to the balance of the repurchase price being an amount twenty-nine thousand three hundred and six Euro and sixty-four cents (€ 29,306.64) out of realised net profits as at 30th November 2007.

Second resolution

The meeting resolved to amend consequently the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

« **Art. 5.1.** The issued capital is set at five hundred eleven thousand eight hundred and sixty eight Euro (€ 511,868.-) divided into

(i) 139,054 ordinary A shares (the «ordinary shares»);

(ii) 115,594 non voting preference B1 shares (the «B1 shares»);

(iii) 1,286 non voting preference B2 shares (the «B2 shares», and together with the B1 shares, the «non voting preference shares»), with a nominal value of two (2) Euro per share (the ordinary shares and the non voting preference shares

being together referred to as the «shares» and the holders thereof as the «shareholders», unless the context otherwise requests).»

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AL SILVER S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée en tant que société anonyme suivant acte reçu par M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), n^o 1308 et 1309 en date du 22 décembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 janvier 2008, publié au Mémorial n^o 155 du 21 janvier 2008.

L'assemblée a été présidée par M^e Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Seiji Amino, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions ordinaires A, actions privilégiées sans droit de vote B1, actions privilégiées sans droit de vote B2 et actions privilégiées sans droit de vote N, sont représentées à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour déterminés ci-après:

1. Réduction du capital social émis de la Société de cinq cent quarante trois mille deux cent douze euros (€ 543.212,-) par un montant de trente et un mille trois cent quarante quatre euros (€ 31.344,-) par l'intermédiaire du rachat de quinze mille six cent soixante douze (15.672) actions privilégiées sans droit de vote N de SIREFID S.p.A., une SOCIETÀ ITALIANA DI REVISIONE E FIDUCIARIA, constituée et existant en vertu de la loi italienne, ayant son siège social au 1 Corso Matteotti, Milan, Italie et enregistrée sous le numéro du registre des sociétés 01840910150, actionnaire de la Société, et l'annulation conséquente des quinze mille six cent soixante douze (15.672) actions privilégiées sans droit de vote N ayant une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune à un prix total de rachat de soixante mille six cent cinquante euros et soixante quatre cents (€ 60.650,64) et paiement de ce prix de rachat à SIREFID S.p.A.

2. Modification conséquente du premier paragraphe de l'article 5.1. des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital émis est fixé à cinq cent onze mille huit cent soixante huit euros (€ 511.868,-) représenté par

(i) 139.054 actions ordinaires A (les «actions ordinaires»);

(ii) 115.594 actions privilégiées sans droit de vote B1 (les «actions B1»);

(iii) 1.286 actions privilégiées sans droit de vote B2 (les «actions B2»), et ensemble avec les actions B1, les «actions privilégiées sans droit de vote», ayant une valeur nominale de deux (2) euros par action (les actions ordinaires et les actions privilégiées sans droit de vote étant définies ensemble comme les «actions» et les détenteurs de ces actions comme les «actionnaires», à moins que le contexte ne l'exige autrement).»

3. Divers

Après que ce qui précède ait été approuvé, l'assemblée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société de cinq cent quarante trois mille deux cent douze euros (€ 543.212,-) par un montant de trente et un mille trois cent quarante quatre euros (€ 31.344,-) par l'intermédiaire du rachat de quinze mille six cent soixante douze (15.672) actions privilégiées sans droit de vote N de SIREFID S.p.A., une SOCIETÀ ITALIANA DI REVISIONE E FIDUCIARIA, constituée et existant en vertu de la loi italienne, ayant son siège social au 1 Corso Matteotti, Milan, Italie et enregistrée sous le numéro du registre des sociétés 01840910150, actionnaire de la Société, et par conséquent d'annuler les quinze mille six cent soixante douze (15.672) actions privilégiées sans droit de vote N ayant une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune à un prix total de rachat de soixante mille six cent cinquante euros et soixante quatre cents (€ 60.650,64).

L'assemblée a décidé de payer à SIREFID S.p.A. le prix de rachat pour un montant égal à trente et un mille trois cent quarante quatre euros (€ 31.344,-) suite à la réduction de capital et en ce qui concerne le surplus du prix de rachat, à

savoir un montant de vingt neuf mille trois cent six euros et soixante quatre cents (€ 29.306,64) par prélèvement sur les profits nets réalisés au 30 novembre 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent onze mille huit cent soixante huit euros (€ 511.868,-) représenté par

- (i) 139.054 actions ordinaires A (les «actions ordinaires»);
- ii) 115.594 actions privilégiées sans droit de vote B1 (les «actions BV»);
- (iii) 1.286 actions privilégiées sans droit de vote B2 (les «actions B2»), et ensemble avec les actions B1, les «actions privilégiées sans droit de vote», ayant une valeur nominale de deux (2) euros par action (les actions ordinaires et les actions privilégiées sans droit de vote étant définies ensemble comme les «actions» et les détenteurs de ces actions comme les «actionnaires», à moins que le contexte ne l'exige autrement).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fût levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: K. Panichi, S. Amino, M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 1^{er} février 2008, Relation: EAC/2008/1482. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008026758/272/150.

(080026360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Fosca, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 779.300,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.578.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

FOSCA MANAGERS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the «Gérant»), represented by Ms Flora Gibert, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27th December 2007 (the proxy shall remain annexed to the present deed to be registered therewith) the appearing party acting in its capacity as attorney in fact of the Gérant of FOSCA, a société en commandite par actions, having its registered office in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 7th July 2004, published in the Mémorial C number 1,104 of 2nd November 2004. The articles of association of the Company were last amended on 16th February 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 954 of 23rd May 2007.

The appearing party act on the basis of resolutions of the Gérant of the Company taken on 27th December 2007, extract of which, shall remain annexed to this deed to be registered with the present deed.

The appearing party, acting in such capacity, requested the notary to state its declarations as follows:

I. Article 5.2 of the articles of incorporation provides as follows:

«5.2. The unissued authorised share capital of the Company is set at two hundred forty-nine million five hundred eight thousand nine hundred ten Euros (EUR 249,434,080.-) divided into twenty-four million nine hundred forty-three thousand four hundred eight (24,943,408) Limited Ordinary Shares, each with a par value of ten Euros (EUR 10.-).

The Gérant is authorised, during a three and a half year period starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial C, to make a cash call and to increase the corporate capital from time to time in whole or in part within the limits of the authorised capital. The Gérant may in its discretion resolve to issue new shares as Limited Ordinary Shares and determine the terms and conditions of each such increase and in particular determine the time and the number

of the authorised Limited Ordinary Shares to be subscribed and issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new Limited Ordinary Shares are to be paid up in cash or kind and how the newly subscribed Limited Ordinary Shares will be allocated among the Limited Ordinary Shareholders, it being understood that any new Limited Ordinary Shares issued will have to be fully paid up. The Gérant is authorised to issue further Limited Ordinary Shares of the Company without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Gérant may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Limited Ordinary Shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Articles, the Gérant shall take steps to amend this Articles in order to record the change in the subscribed capital and the corresponding reduction of the unissued authorised share capital and the Gérant is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.»

II. The current issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 565,920.- (five hundred sixty-five thousand nine hundred twenty euros) divided into 3,000 (three thousand) Limited Preference Shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, 1 (one) Unlimited Share with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euros) and 53,492 (fifty-three thousand four hundred ninety-two) class A to O Limited Ordinary Shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each.

III. On the basis of the powers given to the Gérant as set out under I. above, the Gérant has by resolutions taken on 27th December 2007, in Luxembourg, resolved to:

- reallocate the Limited Ordinary Shares issued so far in order to comply with the article 5 of the articles of association;
- create new classes of Limited Ordinary Shares H1, H2, H3, L, P, R, S and T, and delete the H Class;
- increase the share capital of the Company by an amount by an amount of EUR 213,380.- (two hundred thirteen thousand three hundred eighty euros) from its present amount of EUR 565,920.- (five hundred sixty-five thousand nine hundred twenty euros) to EUR 779,300.- (seven hundred seventy-nine thousand three hundred euros)

by way of the creation and issuance of 21,338 (twenty one thousand three hundred thirty-eight) new classes H1, H2, H3, L,P,R,S and T limited ordinary shares of the Company with a par value of EUR 10.- (ten) each to be paid up by way of contributions in cash in an aggregate amount of EUR 21,338,000.- (twenty-one million three hundred thirty-eight thousand euros) to be subscribed and paid as follows:

- EUR 213,380.- (two hundred thirteen thousand three hundred eighty euros) to the nominal share capital of the Company; and
- EUR 21,338.- (twenty-one thousand three hundred thirty-eight) to the legal reserve of the Company; and
- EUR 21,103,282.- (twenty-one million one hundred three thousand two hundred eighty- two euros) to the share premium account of the Company;

IV. By virtue of the authority granted by the articles of incorporation of the Company, contributions have been accepted in accordance with article 5.2 of the articles of incorporation of the Company by way of resolutions dated 27th December 2007, a copy of which shall remain annexed to this deed to be registered with it. The shares issued have been subscribed against contributions in cash as set out hereafter:

1. 4,187 (four thousand one hundred eighty-seven) new classes H1, H2, H3, L, P, R, S and T Limited Ordinary Shares in FOSCA each with a par value of EUR 10.- (ten euros) have been subscribed by ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS, a Luxembourg FCP represented by its management company ABERDEEN PROPERTY INVESTORS IIM SA, a Luxembourg company with a share capital of 125,000.- euros, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in Luxembourg under number 2534/04, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 41,870.- (forty-one thousand eight hundred seventy euros) together with a distributable share premium of EUR 4,140,943.- (four million one hundred forty thousand nine hundred forty-three euros) and together with a legal reserve of EUR 4,187.- (four thousand one hundred eighty-seven euros);

2. 575 (five hundred seventy-five) new classes H1, H2, H3, L, P, R, S and T Limited Ordinary Shares in FOSCA each with a par value of EUR 10.- (ten euros) have been subscribed by University of Cambridge Assistants' Contributory Pension Scheme, having its registered office at the Old Schools, Trinity Lane, Cambridge, CB2 1TS registered with the Inland Revenue Pension Schemes Office, S.F. under number SF49/1009, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 5,750.- (five thousand seven hundred fifty euros) together with a distributable share premium of EUR 568,675.- (five hundred sixty-eight thousand six hundred seventy-five euros) and together with a legal reserve of EUR 575.- (five hundred seventy-five euros);

3. 3,994 (three thousand nine hundred ninety-four) new classes H1, H2, H3, L, P, R, S and T Limited Ordinary Shares in FOSCA each with a par value of EUR 10.- (ten euros) have been subscribed by HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) A, sub-fund of HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE), a Luxembourg FCP represented by its management company HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT S.à r.l., a Luxembourg company with a share capital of 125,000.- euros, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Luxembourg, registered in Luxembourg City under number B-111.966, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 39,940.- (thirty-nine thousand nine hundred forty euros) together with a

distributable share premium of 3,950,066 (three million nine hundred fifty thousand sixty-six euros) and together with a legal reserve of EUR 3,994.- (three thousand nine hundred ninety-four euros);

4. 1,001 (one thousand and one) new classes H1, H2, H3, L, P, R, S and T Limited Ordinary Shares in FOSCA each with a par value of EUR 10.- (ten euros) have been subscribed by STICHTING DOW PENSIOENFONDS, having its registered office at Herbert H. Dowweg 5, 4542 NM Hoek, The Netherlands registered in Hoek under number 41110290, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 10,010.- (ten thousand and one euros) together with a distributable share premium of EUR 989,989.- (nine hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty-nine euros) and together with a legal reserve of EUR 1,001.- (one thousand and one euros);

5. 1,485 (one thousand four hundred eighty-five) new classes H1, H2, H3, L, P, R, S and T Limited Ordinary Shares in FOSCA each with a par value of EUR 10.- (ten euros) have been subscribed by SUOMI MUTUAL LIFE ASSURANCE COMPANY, having its registered office at Aleksanterinkatu 15, 00100 Helsinki, registered in Helsinki under number 0201320-0, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 14,850.- (fourteen thousand eight hundred fifty euros) together with a distributable share premium of EUR 1,468,665.- (one million four hundred sixty-eight thousand six hundred sixty-five euros) and together with a legal reserve of EUR 1,485.- (one thousand four hundred eighty-five euros);

6. 1,001 (one thousand and one) new classes H1, H2, H3, L, P, R, S and T Limited Ordinary Shares in FOSCA each with a par value of EUR 10.- (ten euros) have been subscribed by ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE, a company with registered office at F-75012 Paris, 68/76, Quai de la Râpée, incorporated and existing under the laws of France, registered in Paris under the number B 399 430 693, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 10,010.- (ten thousand and one euros) together with a distributable share premium of EUR 989,989.- (nine hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty-nine euros) and together with a legal reserve of EUR 1,001.- (one thousand and one euros);

7. 1,499 (one thousand four hundred ninety-nine) new classes H1, H2, H3, L, P, R, S and T Limited Ordinary Shares in FOSCA each with a par value of EUR 10.- (ten euros) have been subscribed by ACHMEA PENSIOEN - EN LEVENSVZERKERINGEN NV, a company with registered office in The Netherlands 3700 AW Zeist, incorporated and existing under the laws of Netherlands with the Trade Register under number 08077009, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 14,990.- (fourteen thousand nine hundred ninety euros) together with a distributable share premium of EUR 1,482,511.- (one million four hundred eighty-two thousand five hundred eleven euros) and together with a legal reserve of EUR 1,499.- (one thousand four hundred ninety-nine euros);

8. 1,001 (one thousand and one) new classes H1, H2, H3, L, P, R, S and T Limited Ordinary Shares in FOSCA each with a par value of EUR 10.- (ten euros) have been subscribed by BEGG (NOMINEES) LTD, as a nominee company, BEGG (NOMINEES) LTD has nil assets and nil liabilities, a company with registered office in the United Kingdom, 3, Redwood Crescent, Peel Park, East Kilbride, G74 5PR, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom with Trade Register number SC147164, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 10,010.- (ten thousand and one euros) together with a distributable share premium of EUR 989,989.- (nine hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty-nine euros) and together with a legal reserve of EUR 1,001.- (one thousand and one euros);

9. 1,498 (one thousand four hundred ninety-eight) new classes H1, H2, H3, L, P, R, S and T Limited Ordinary Shares in FOSCA each with a par value of EUR 10.- (ten euros) have been subscribed by FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED a company with registered office in Ireland, Friends First House, Cherrywood Business Park, Loughlinstown, Dublin 18, incorporated and existing under the laws of Ireland, registered in Dublin under number 78553, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 14,980.- (fourteen thousand nine hundred eighty euros) together with a distributable share premium of EUR 1,481,522.- (one million four hundred eighty-one thousand five hundred twenty-two euros) and together with a legal reserve of EUR 1,498.- (one thousand four hundred ninety-eight euros);

10. 104 (one hundred and four) new classes H1, H2, H3, L, P, R, S and T Limited Ordinary Shares in FOSCA each with a par value of EUR 10.- (ten euros) have been subscribed by IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION, a company with registered office in France, 19, rue de la Pépinière, F-75008 Paris, incorporated and existing under the laws of France, registered in Paris under the number B 351 392 543, and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 1,040.- (one thousand forty euros) together with a distributable share premium of EUR 102,856.- (one hundred two thousand eight hundred fifty-six euros) and together with a legal reserve of EUR 104.- (one hundred and four euros);

11. 4,993 (four thousand nine hundred ninety-three) new classes H1, H2, H3, L, P, R, S and T Limited Ordinary Shares in FOSCA each with a par value of EUR 10.- (ten euros) have been subscribed by MAAF ASSURANCES SA, a company with registered office in France, Chaban, F-79180 Chauray, incorporated and existing under the laws of France, registered under the number 542 073 580 (Niort), and have been paid up by way of a contribution in cash of an amount of EUR 49,930.- (forty-nine thousand nine hundred thirty euros) together with a distributable share premium of EUR 4,938,077.- (four million nine hundred thirty-eight thousand seventy-seven euros) and together with a legal reserve EUR 4,993.- (four thousand nine hundred ninety-three euros).

Proof of the payment of such contributions in cash has been given to the undersigned notary so that such amounts are as now available to the Company.

V. As a result of the preceding increase of capital, articles 5.1 and 5.2 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of seven hundred seventy-nine thousand three hundred Euros (EUR 779,300.-) divided into three thousand (3,000) Limited Preference Shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each and seventy-four thousand eight hundred and thirty (74,830) classes A to T Limited Ordinary Shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each and one (1) Unlimited Share with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-).

5.2. The unissued authorised share capital of the Company is set at two hundred forty-nine million two hundred twenty thousand seven hundred Euros (EUR 249,220,700.-) divided into twenty-four million nine hundred twenty-two thousand seventy (24,922,070) Limited Ordinary Shares, each with a par value of ten Euros (EUR 10.-).»

Estimate of costs

The appearing party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be born by the Corporation or which have been charged to it in connection with this increase of capital, at about two hundred and twenty two thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above apparent person the present notarial deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg.

A comparu:

FOSCA MANAGERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Gérant»), représenté par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée au 27 décembre 2007 (la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec l'acte) la partie comparante agissant en sa capacité de représentant du Gérant de FOSCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la «Société») constituée par acte du notaire M^e Joseph Elvinger du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1.104 du 2 novembre 2004. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 février 2007 par un acte notarié publié au Mémorial C numéro 954 du 23 mai 2007.

La partie comparante agit en vertu de résolutions du Gérant de la Société prises le 27 décembre 2007, un extrait desquelles restera annexé au présent acte pour être enregistré ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, agissant en cette capacité, a demandé au notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. L'article 5.2. des statuts prévoit ce qui suit:

«5.2. La Société a un capital autorisé non émis de deux cent quarante-neuf millions quatre cent trente-quatre mille quatre-vingts Euros (EUR 249.434.080.-), représenté par vingt-quatre millions neuf cent quarante-trois quatre cent huit (24.943.908) Actions Ordinaires Limitées, chacune d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-).

Le Gérant est autorisé, pendant une période de trois ans et demi commençant à la date de la publication de ces Statuts au Mémorial C, à faire un appel de fonds et à augmenter le capital social de temps à autre, en entier ou pour partie, dans les limites du capital autorisé. Le Gérant peut à sa discrétion décider d'émettre des actions nouvelles comme Actions Ordinaires Limitées et déterminer les termes et conditions de chacune de ces augmentations et en particulier déterminer l'heure et le nombre d'Actions Ordinaires Limitées autorisées à être souscrites et émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions Ordinaires Limitées sont à payer en espèces ou en nature et comment les Actions Ordinaires Limitées nouvellement souscrites seront distribuées parmi les Actionnaires Ordinaires Limitées, étant entendu que toutes les nouvelles Actions Ordinaires Limitées émises devront être payées entièrement. Le Gérant est autorisé à émettre des Actions Ordinaires Limitées supplémentaires de la Société sans que les Actionnaires existants aient des droits préférentiels de souscription. Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée les devoirs d'acceptation des souscriptions et la réception du paiement pour les Actions Ordinaires Limitées représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Toutes les fois que le capital souscrit est augmenté conformément aux présents Statuts, le Gérant prendra toutes les mesures nécessaires pour modifier ces Statuts de façon à constater la modification du capital souscrit et la réduction corrélative du capital social autorisé non émis et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi.»

II. Le capital social émis et souscrit de la Société est fixé à EUR 565.920,- (cinq cent soixante-cinq mille neuf cent vingt euros) divisé en 3.000 (trois mille) Actions Privilégiées Limitées avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune,

1 (une) Action de Commandité avec une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) et 53.492 (cinquante trois mille quatre cent quatre-vingt-douze) Actions Ordinaires Limitées de Classes A à O avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

III. Sur base des pouvoirs accordés au Gérant comme décrit sous «I» ci-dessus, le Gérant a par résolutions prises à Luxembourg en date du 27 décembre 2007, décidé de:

- réallouer les Actions Ordinaires Limitées émises jusqu'alors afin de se conformer à l'article 5 des statuts;
- créer de nouvelles Classe d'Actions Ordinaires Limitées H1, H2, H3, L, P, R, S et T, et supprimer la Classe H;
- d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 213.380,- (deux cent treize mille trois cent quatre-vingts euros) de son montant actuel de EUR 565.920,- (cinq cent soixante-cinq mille neuf cent vingt euros) à EUR 779.300,- (sept cent soixante-dix-neuf mille trois cents euros) par la création et l'émission de 21.338 (vingt et mille trois cent trente huit) Actions Ordinaires Limitées de Classes H1, H2, H3, L, P, R, S et T (les «Actions Ordinaires Limitées») de la Société avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), chacune devant être payées par des contributions en liquide d'un montant total de EUR 21.338.000,- (vingt et un millions trois cent trente huit mille euros) le tout dans les limites du capital autorisé. Le Gérant a encore décidé d'accepter les souscriptions d'actions dans la Société et en conséquence de modifier les statuts de la Société.

Les contributions ci-dessus seront allouées comme suit:

- EUR 213.380,- (deux cent treize mille trois cent quatre-vingts euros) au capital social de la Société,
- EUR 21.338,- (vingt et un mille trois cent trente-huit euros) à la réserve légale de la Société, et
- EUR 21.103.282,- (vingt et un millions cent trois mille deux cent quatre-vingt-deux euros) à la prime d'émission distribuable de la Société.

IV. Par l'autorisation accordée par les statuts de la Société, les contributions ont été acceptées conformément à l'article 5.2 des statuts de la Société par une résolution datée du 27 décembre 2007, une copie de laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte. Les actions émises ont été souscrites en liquide comme détaillé ci-dessous:

1. 4.187 (quatre mille cent quatre-vingt-sept) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de Classes H1, H2, H3, L, P, R, S et T dans FOSCA chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS, un FCP Luxembourgeois représenté par son gérant ABERDEEN PROPERTY INVESTORS IIM SA, une société luxembourgeoise au capital social de 125.000,- euros, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée à Luxembourg sous le numéro 2534/04, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 41.870,- (quarante et un mille huit cent soixante-dix euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 4.140.943,- (quatre millions cent quarante mille neuf cent quarante-trois euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 4.187,- (quatre mille cent quatre-vingt-sept euros),

2. 575 (cinq cent soixante-quinze) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de Classes H1, H2, H3, L, P, R, S et T dans FOSCA chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par University of Cambridge Assistants' Contributory Pension Scheme, ayant son siège social à the Old Schools, Trinity Lane, Cambridge, CB2 1TS enregistré par le «Inland Revenue Pension Schemes Office, S.F.» sous le numéro SF49/1009, ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 5.750,- (cinq mille sept cent cinquante euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 568.675,- (cinq cent soixante-huit mille six cent soixante-quinze euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 575,- (cinq cent soixante-quinze euros),

3. 3.994 (trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de Classes H1, H2, H3, L, P, R, S et T dans FOSCA chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) A, sous-fonds de HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE), un FCP Luxembourgeois représenté par son gérant HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT S.à r.l., une société luxembourgeoise au capital social de 125.000,- euros, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Luxembourg, enregistrée à Luxembourg sous le numéro B 111.966, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 39.940,- (trente-neuf mille neuf cent quarante euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 3.950.066,- (trois millions neuf cent cinquante mille soixante-six euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 3.994,- (trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros),

4. 1.001 (mille et une) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de Classes H1, H2, H3, L, P, R, S et T dans FOSCA chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par STICHTING DOW PENSIOENFONDS, ayant son siège social à Herbert H. Dowweg 5, 4542 NM Hoek, The Netherlands enregistré à Hoek sous le numéro 41110290, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de 10.010 (dix mille dix euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 989.989,- (neuf cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 1.001 (mille et un euros),

5. 1.485 (mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de Classes H1, H2, H3, L, P, R, S et T dans FOSCA chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par SUOMI MUTUAL LIFE ASSURANCE COMPANY, une société ayant son siège social à Aleksanterinkatu 15, 00100 Helsinki, enregistrée à Helsinki sous le numéro 0201320-0, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de 14.850 (quatorze mille huit cent cinquante euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 1.468.665,- (un million quatre

cent soixante-huit mille six cent soixante-cinq euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 1.485,- (mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros),

6. 1.001 (mille et une) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de Classes H1, H2, H3, L, P, R, S et T dans FOSCA chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par ASSURANCE BANQUE POPULAIRE VIE, une société avec siège social au F-75012 Paris, 68/76, Quai de la Râpée, constituée et existant sous les lois de France, enregistrée à Paris sous le numéro B 399 430 693, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 10.010,- (dix mille dix euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 989.989,- (neuf cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 1.001,- (mille et un euros),

7. 1.499 (mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de Classes H1, H2, H3, L, P, R, S et T dans FOSCA chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par ACHMEA PENSIOEN - EN LEVENSVZERKERINGEN NV une société avec siège social au Pays-Bas 3700 AW Zeist, constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro 08077009, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 14.990,- (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 1.482.511,- (un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cent onze euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 1.499,- (mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros),

8. 1.001 (mille et une) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de Classes H1, H2, H3, L, P, R, S et T dans FOSCA chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par BEGG (NOMINEES) LTD, une société avec siège social en Angleterre, 3, Redwood Crescent, Peel Park, East Kilbride, G74 5PR, constituée et existant sous les lois d'Angleterre avec numéro du Registre de Commerce SC147164, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 10.010,- (dix mille dix euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 989.989,- (neuf cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 1.001,- (mille et un euros),

9. 1.498 (mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de Classes H1, H2, H3, L, P, R, S et T dans FOSCA chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, une société avec siège social en Irlande, Friends First House, Cherrywood Business Park, Loughlinstown, Dublin 18, constituée et existant sous les lois d'Irlande, enregistrée à Dublin sous le numéro 78553, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 14.980,- (quatorze mille neuf cent quatre-vingts euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 1.481.522,- (un million quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-deux euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 1.498,- (mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros),

10. 104 (cent quatre) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de Classes H1, H2, H3, L, P, R, S et T dans FOSCA chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION, une société avec siège social en France, 19, rue de la Pépinière, F-75008 Paris, constituée et existant sous les lois de France, enregistrée à Paris sous le numéro B 351 392 543, et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 1.040,- (mille quarante euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 102.856,- (cent deux mille huit cent cinquante-six euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 104,- (cent quatre euros),

11. 4.993 (quatre mille neuf cent quatre-vingt-treize) nouvelles Actions Ordinaires Limitées de Classes H1, H2, H3, L, P, R, S et T dans FOSCA chacune ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) ont été souscrites par MAAF ASSURANCES S.A. une société avec siège social en France, Chaban, F-79180 Chauray, constituée et existant sous les lois de France, enregistrée sous le numéro 542 073 580 (Niort) et ont été payées par une contribution en liquide d'un montant de EUR 49.930,- (quarante-neuf mille neuf cent trente euros) ensemble avec une prime d'émission distribuable de EUR 4.938.077,- (quatre million neuf cent trente-huit mille soixante-dix-sept euros) et ensemble avec une réserve légale de EUR 4.993 (quatre mille neuf cent quatre-vingt-treize euros).

Preuve du paiement de ces contributions en liquide a été donnée au notaire instrumentant de sorte que ces montants sont à la disposition de la Société.

IV. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, les articles 5.1 et 5.2. des statuts de la Société sont modifiés pour être lus comme suit:

«5.1. La Société a un capital émis et entièrement souscrit de sept cent soixante-dix-neuf mille trois cent Euros (EUR 779.300,-), représenté par trois mille (3.000) Actions Privilégiées Limitées d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune et soixante-quatorze mille huit cent trente (74.830) Actions Ordinaires Limitées de Classes A à T d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-)

5.2. La Société a un capital autorisé non émis de deux cent quarante-neuf millions deux cent vingt mille sept cent Euros (EUR 249.220.700,-), représenté par vingt-quatre millions neuf cent vingt-deux mille soixante-dix (24.922.070) Actions Ordinaires Limitées, chacune d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-).»

Estimation de frais

La partie comparante a estimé que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de son capital s'élèvent à deux cent vingt deux mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la langue française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/83. — Reçu 213.380 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008026986/211/333.

(080027590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Grandima SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.960.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Robert Szustkowski, administrateur de sociétés, né le 1^{er} juillet 1965 à Piaseczno (Pologne), domicilié Seefeldstrasse 299, CH-8008 Zürich,

ici représenté par Luc Wittner, employé privé demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

spécialement mandaté à cet effet par procuration du 19 décembre 2007, laquelle procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de GRANDIMA S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 4, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 2725 du 27 novembre 2007.

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), pour le porter de EUR 31.000,- (trente- et-un mille euros) à EUR 62.000 (soixante-deux mille euros), par l'émission de 3.100 (trois mille cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

entièrement libérées par l'actuel actionnaire unique par un apport en nature consistant en 3.100 (trois mille cent) actions représentant 100% du capital social de la société anonyme luxembourgeoise dénommée GASSIA S.A. ayant son siège social au 4, boulevard de la Foire à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 121.704, cet apport étant évalué à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros).

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 62.000,- (soixante- deux mille euros), représenté par 6.200 (six mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'actionnaire unique a pris les résolutions:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros),

pour le porter de EUR 31.000,- (trente- et-un mille euros) à EUR 62.000,- (soixante-deux mille euros),

par l'émission de 3.100 (trois mille cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu aux présentes, l'actionnaire unique, M. Robert Szustkowski, prénommé, ici représenté par Luc Wittner, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant,

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représentée par 3.100 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune,

et les libérer intégralement moyennant un apport en nature consistant en 3.100 (trois mille cent) actions représentant 100% du capital social de la société anonyme luxembourgeoise dénommée GASSIA S.A. ayant son siège social au 4, boulevard de la Foire à Luxembourg. Inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 121.704, cet apport étant évalué à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) et représente la totalité du capital social de cette dernière.

Rapport du reviseur d'entreprises

Cet apport est évalué à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) et a fait l'objet d'un rapport établi par BDO COM-PAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg conformément aux dispositions de l'article 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur des 3.100 actions à émettre en contrepartie ayant une valeur nominale de EUR 10,- chacune.»

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

Preuve du transfert a été donnée au notaire soussigné par une inscription adéquate dans le registre des actions nominatives de la société GASSIA S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 62.000,- (soixante-deux mille euros), représenté par 6.200 (six mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport

S'agissant de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de toutes les actions émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise:

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of January.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Appeared:

- Mr Robert Szustkowski, director, born on the 1st of July 1965 in Piaseczno (Pologne), residing in CH-Zürich, 299, Seefeldstrasse,

duly represented by Luc Wittner, private employee, residing in L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy dated December 19, 2007, said proxy, signed ne varietur by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole shareholder of GRANDIMA S.A., a «société anonyme», having its registered office in Luxembourg, 4, bld de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B n ° 132.960, incorporated by deed of the undersigned notary on October 5, 2007, published in the Mémorial C n ° 2725 of November 27, 2007.

The sole shareholder, represented as above stated, requested the undersigned notary to document the following:

The agenda is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 31,000,- (thirty-one thousand Euro), in order to raise it from its present amount of EUR 31,000,- (thirty one thousand Euro) to EUR 62,000,- (sixty-two thousand Euro), by the issuance of 3,100 (three thousand one hundred) new shares with a nominal value of EUR 10,- (ten Euro) each,

entirely subscribed and paid in by contribution in kind of 3,100 (three thousand one hundred) shares of GASSIA S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in Luxembourg, 4, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121,704, this contribution being evaluated at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro).

2. Amendment of paragraph 1 of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 62,000.- (sixty-two thousand Euro), divided into 6,200 (six thousand two hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.»

The sole shareholder decides what follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), in order to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) to EUR 62,000.- (sixty-two thousand Euro),

by the issuance of 3,100 (three thousand one hundred) new shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each, to be subscribed and fully paid in by the sole shareholder by contribution in kind of 3,100 (three thousand one hundred) shares of GASSIA S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in Luxembourg, 4, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121,704, this contribution being evaluated at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, Mr Robert Szustkowski, prenamed, represented by Luc Wittner, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

who declares to subscribe to the capital increase of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 3,100 (three thousand one hundred) new shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each,

and to fully paid them up by a contribution in kind consisting in 3,100 (three thousand one hundred shares of GASSIA S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in Luxembourg, 4, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121,704.

Report of the réviseur d'entreprises

This contribution is evaluated at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) and is subject to a report established by BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, a company with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg in accordance with the dispositions of article 26-1 and 32-1 of the law on Commercial Companies and which concludes as follows:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur des 3.100 actions à émettre en contrepartie ayant une valeur nominale de EUR 10,- chacune.»

This report will be attached and recorded together with the present deed.

Evidence has been given to the notary of the transfer of shares by the adequate registration in the register of nominative shares of the company GASSIA S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the sole shareholder decides to amend the paragraph one of article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 62,000.- (sixty-two thousand Euro), divided into 6,200 (six thousand two hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.»

Contribution tax exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 1,800.-.

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: L. Wittner, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008. LAC/2008/3747. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008026995/208/161.

(080027515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

P.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.338.

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée P.T. INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.338

constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch en date du 12 juillet 2002, publié au Memorial C n° 1398 du 29 septembre 2002, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire Paul Bettingen en date du 21 octobre 2004, publié au Memorial C n° 74 du 26 janvier 2005.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Jonathan Lepage, employé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Sébastien Schaack, employé, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Rosana Di Pinto, employé, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière part du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que les obligataires de la société ont donné leur accord pour la modification des Statuts avec l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires tenue en date du 19 décembre 2007.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'Article deux du Titre I des statuts, version anglaise et française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«The purpose of the company is the taking of interests, in any form, in all Luxembourg and foreign companies, the acquisition of all deeds and rights, through equity stakes, capital contributions, subscriptions, bought deals or taking of call options and in all other ways and, inter alia, the acquisition of patents and licenses, their management and enhancement as well as all operations attached directly or indirectly to its purpose, by borrowing especially with or without guarantee and in all currencies, through the issuance of notes which could also be convertible and/or subordinated as well as bonds.

For all purposes, the company can in particular:

- grant credits of any kind to companies in which it has a direct or indirect interest as well as to companies that are dependant or directly or indirectly linked to the group to which it belongs including the parent company within legal limits, either with its own funds or with funds from loans it has contracted,
- give a collateralized guarantee in whatever form in favour of companies in which it has a direct or indirect interest as well as to companies that are dependant or directly or indirectly linked to the group to which it belongs including the parent company within legal limits.

Moreover, the company can carry out all commercial, financial, securities and real estate transactions attached directly or indirectly to its purpose or likely to facilitate realization thereof.»

Version française:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution, sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément la résolution suivante.

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'Article deux du Titre I des statuts, version anglaise et française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

Title I

« **Art. 2.** The purpose of the company is the taking of interests, in any form, in all Luxembourg and foreign companies, the acquisition of all deeds and rights, through equity stakes, capital contributions, subscriptions, bought deals or taking of call options and in all other ways and, inter alia, the acquisition of patents and licenses, their management and enhancement as well as all operations attached directly or indirectly to its purpose, by borrowing especially with or without guarantee and in all currencies, through the issuance of notes which could also be convertible and/or subordinated as well as bonds.

For all purposes, the company can in particular:

- grant credits of any kind to companies in which it has a direct or indirect interest as well as to companies that are dependant or directly or indirectly linked to the group to which it belongs including the parent company within legal limits, either with its own funds or with funds from loans it has contracted,

- give a collateralized guarantee in whatever form in favour of companies in which it has a direct or indirect interest as well as to companies that are dependant or directly or indirectly linked to the group to which it belongs including the parent company within legal limits.

Moreover, the company can carry out all commercial, financial, securities and real estate transactions attached directly or indirectly to its purpose or likely to facilitate realization thereof.»

Version française

Titre I^{er}

« **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution, sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langues française et anglaise, langues connues des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Lepage, S. Schaack, R. Di Pinto, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, LAC/2008/742. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008026957/208/121.

(080026368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Prim Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.753.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.102.

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of December.

Before Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appears:

The Bermuda company MURDOCH AND COMPANY, having its registered office established at 6, Front Street, Hamilton HM 11, Bermuda Islands;

Here represented by Ms Vania Baravini, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which will remain here attached, initialed ne varietur by the appearing person and the notary.

Sole shareholder, exercising the powers devolved to the Extraordinary General Meeting of PRIM INVESTMENT 2 S.à r.l., a private limited liability company registered under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty five euros) each, fully subscribed, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on December 4, 2007 (the «Company»).

Considering this plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder has been previously informed, this one request the notary to act what follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company in the amount of EUR 157,741,000.- (one hundred fifty-seven million seven hundred forty-one thousand euro),

In order to raise it from EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 157,753,500.- (one hundred fifty-seven million seven hundred fifty-three thousand five hundred euro),

by the issuance of 6,309,640 (six million three hundred and nine thousand six hundred forty) corporate units of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units,

to be subscribed by PANARA LIMITED hereafter described, the present sole shareholder MURDOCH AND COMPANY renouncing, if necessary, to the exercise of its preferential right to subscribe.

Second resolution

Subscription - Payment

Thereupon intervenes PANARA LIMITED, a British Virgin Island company, with registered office at Romasco Place, Wickhams Cay, 1, Road Town, Tortola, BVI,

here represented by Ms Vania Baravini, prenamed, by virtue of a proxy with power of substitution given under private seal, which will remain here attached, initialled ne varietur by the appearing person and the notary,

who declares to subscribe the 6,309,640 (six million three hundred and nine thousand six hundred and forty) new corporate units and to pay them up by the contribution in kind hereafter described.

Description of the contribution

PANARA LIMITED contributes in kind to PRIM INVESTMENT 2 S.à r.l. with 180 (one hundred eighty) corporate units numbered 1 to 180 of PRIM INVESTMENT S.à r.l., a Luxembourg company with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register and Company under number B 73.312, with a corporate capital of EUR 30,000.- (thirty thousand euro), divided into 1,200 corporate units with a nominal value of EUR 25.- each, fully paid up.

Assessment of the contribution

This contribution is assessed to EUR 157,741,000.- (one hundred fifty-seven million seven hundred forty-one thousand euro) and represents 15% (fifteen per cent) in the share capital of PRIM INVESTMENT S.à r.l.

Contribution valuation control

This contribution has been audited by Mr Fons Mangen, réviseur d'entreprises in Luxembourg, pursuant to a report that concludes as follows:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind of EUR 157,741,000.- is not at least equal to the number and nominal value of 6.309.640 parts to be issued.

Luxembourg, December 20, 2007.

Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises.»

This report will remain here attached.

The proof of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by the adequate inscription in the register of nominative units of PRIM INVESTMENT S.à r.l.

Documentation

PRIM INVESTMENT 2 S.à r.l. is already owner of 1,020 (one thousand and twenty) shares issued by PRIM INVESTMENT S.à r.l., i.e. 85% (eighty-five per cent) of its subscribed capital.

This contribution raises its shareholding to 100% of the subscribed capital.

This situation has been proved to the notary and the meeting on presentation of the shares register, a copy of which will remain attached to the present deed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the members decide to amend article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 5. The corporate capital is fixed at EUR 157,753,500.- (one hundred fifty-seven million seven hundred fifty-three thousand five hundred euro) divided into 6,310,140 (six million three hundred and ten thousand one hundred and forty) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Contribution duty exemption request

Insofar as this deed acts an increase of the corporate capital of PRIM INVESTMENT 2 S.à r.l., a Luxembourg capital company, by a contribution in kind of units issued by another Luxembourg capital company PRIM INVESTMENT S.à r.l., raising PRIM INVESTMENT 2 S.à r.l. shareholding in PRIM INVESTMENT S.à r.l. to 100% in its share capital, the Company refers and requests the application of article 4-2 of the law dated December 29, 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for an exemption from capital duty.

Cost

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

La société de droit des Bermudes Murdoch and Company, dont le siège est établi au 6, Font Street, Hamilton HM 11, Iles des Bermudes;

ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Associé unique, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire de PRIM INVESTMENT 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, dont le capital social s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger à Luxembourg, en date du 4 décembre 2007 (la «Société»).

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé, celui-ci requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 157.741.000,- (cent cinquante-sept millions sept cent quarante et un mille euros),

pour le porter de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 157.753.500,- (cent cinquante-sept millions sept cent cinquante-trois mille cinq cents euros),

par l'émission de 6.309.640 (six millions trois cent neuf mille six cent quarante) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts existantes,

à souscrire par la société des Iles Vierges Britanniques PANARA LIMITED ci-après désignée, l'associé unique actuel MURDOCH AND COMPANY renonçant pour autant que de besoin à exercer son droit préférentiel de souscription.

Deuxième résolution

Souscription - Libération

Intervient ensuite la société de droit des Iles Vierges Britanniques dénommée PANARA LIMITED, avec siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par Madame Vania Baravini, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

qui déclare souscrire les 6.309.640 (six millions trois cent neuf mille six cent quarante) nouvelles parts sociales émises et les libérer par l'apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

PANARA LIMITED apporte en nature à PRIM INVESTMENT 2 S.à r.l. 180 (cent quatre-vingts) parts sociales, portant les numéros 1 à 180, représentatives du capital de PRIM INVESTMENT S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 73.312, dont le capital souscrit s'élève à EUR 30.000,- (trente mille euros), représenté par 1.200 (mille deux cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Evaluation de l'apport

Cet apport est évalué à EUR 157.741.000,- (cent cinquante-sept millions sept cent quarante et un mille euros) et il représente 15% (quinze pour cent) du capital souscrit de PRIM INVESTMENT S.à r.l.

Contrôle de l'évaluation de l'apport

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base du travail effectué, rien n'est venu à notre attention nous portant à estimer que la valeur de l'apport en nature de EUR 157.741.000,- n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 6.309.640 parts à émettre.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises.»

Ce rapport restera ci-annexé.

La preuve de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné par l'inscription y relative dans le registre des parts sociales nominatives de PRIM INVESTMENT S.à r.l.

Documentation

La société PRIM INVESTMENT 2 S.à r.l. est d'ores et déjà propriétaire de 1.020 (mille vingt) parts sociales émises par la société PRIM INVESTMENT S.à r.l., soit 85% (quatre-vingt-cinq pour cent) de son capital souscrit.

Le présent apport porte sa participation à 100% du capital.

Cette situation a été prouvée au notaire soussigné et à l'assemblée sur présentation du registre des associés, dont une copie reste annexée au présent acte.

Troisième résolution

En conséquence des constatations et décisions qui précèdent, l'apport ayant été totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 157.753.500,- (cent cinquante-sept millions sept cent cinquante-trois mille cinq cents euros) représentés par 6.310.140 (six millions trois cent dix mille cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Requête en exonération du droit d'apport

S'agissant de l'augmentation du capital social de PRIM INVESTMENT 2 S.à r.l., une société de capitaux luxembourgeoise libérée par un apport en nature de parts sociales d'une autre société de capitaux luxembourgeoise, PRIM INVESTMENT S.à r.l., portant la participation de PRIM INVESTMENT 2 S.à r.l. à 100% du capital de PRIM INVESTMENT S.à r.l., la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Coût

Les droits, frais et honoraires à résulter du présent acte sont estimés sans nul préjudice à sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, LAC/2008/746. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008026958/208/174.

(080026357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Fern II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.388.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

CERBERUS FERN HOLDINGS II LTD., a company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, and recorded with the Registrar of Companies under number 37118, here represented by Mrs. Corinne Petit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on December 20th, 2007.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of FERN II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered address at 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded under the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 108.388, incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich, on 30 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 October 2005, number 1032. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed

of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 11 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 January 2006, number 119 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Decision to be taken concerning the dissolution of the Company in compliance with the law of August 10, 1915, as amended;

2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole member decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with Article 18 of the articles of association of the Company, the sole member decides to appoint as liquidator FIDES (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B41469.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CERBERUS FERN HOLDINGS II LTD., une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2, rue Church Street, Hamilton, HM11, Bermudes, et inscrite auprès du Registrar of Companies sous le numéro 37118,

Représentée par Madame Corinne Petit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 20 décembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de FERN II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 108 388, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire, résidant à Remich, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 octobre 2005, numéro 1032. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, le 11 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 janvier 2006, numéro 119 (ci après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

La comparant, représentant l'intégralité du capital social, prit les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur FIDES (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41469.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du représentant de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même représentant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007. LAC/2008/1089. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008026943/5770/115.

(080026203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 966.750,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.984.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

HEPP III MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under

number B 106.142, acting in its own name and on behalf of HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 30, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l. (the «Company») with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.984, which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated January 10, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at nine hundred fifty-nine thousand eight hundred fifty Euro (€ 959,850.-) represented by thirty-eight thousand three hundred ninety-four (38,394) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of six thousand nine hundred Euro (€ 6,900.-) to raise it from its present amount of nine hundred fifty-nine thousand eight hundred fifty Euro (€ 959,850.-) to nine hundred sixty-six thousand seven hundred fifty Euro (€ 966,750.-) by creation and issue of two hundred seventy six (276) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Subscription - Payment

HEPP III MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., prenamed, acting in its own name and on behalf of HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, declared to subscribe for all two hundred seventy six (276) new shares and fully pay them up in the nominal amount of six thousand nine hundred Euro (€ 6,900.-) by contribution in cash in the same amount.

The amount of six thousand nine hundred Euro (€ 6,900.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at nine hundred sixty six thousand seven hundred fifty Euro (€ 966,750.-) represented by thirty-eight thousand six hundred seventy (38,670) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEPP III MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.142, agissant en son nom et pour le compte d'HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, un fonds commun de placement constitué en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.984, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné, reçu en date du 10 janvier 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf cent cinquante-neuf mille huit cent cinquante Euro (€ 959.850,-) représenté par trente-huit mille trois cent quatre-vingt quatorze (38.394) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille neuf cents Euro (€ 6.900,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent cinquante-neuf mille huit cent cinquante Euro (€ 959.850,-) à neuf cent soixante-six mille sept cent cinquante Euro (€ 966.750,-) par la création et l'émission de deux cent soixante seize (276) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Souscription - Libération

HEPP III MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., susnommée, agissant en son nom et pour le compte de HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, déclare souscrire toutes les deux cent soixante seize (276) parts sociales et les libère intégralement en valeur nominale au montant de six mille neuf cents Euro (€ 6.900,-) par apport en numéraire du même montant.

Un montant de six mille neuf cents Euro (€ 6.900,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent soixante-six mille sept cent cinquante Euro (€ 966.750,-) représenté par trente-huit mille six cent soixante-dix (38.670) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, Relation: LAC/2008/4794. — Reçu 34,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008026945/211/108.

(080026791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Babcock & Brown Retail Portfolio 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.932.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF WEBER ET BONTEMPS
Reviseur d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2008027041/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04862. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Babcock & Brown Retail Portfolio 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.926.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF WEBER ET BONTEMPS
Reviseur d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2008027042/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04858. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

LSF Japan Hotel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.066.625,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 110.547.

In the year two thousand and seven, on the seventh of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms. Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 6 December 2007;

and

AMATERASU HOLDING, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at WALKERS SPV LTD., Walker House, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms. Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 7 December 2007;

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LSF JAPAN HOTEL INVESTMENTS S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.547, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 7 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 4 of 2 January 2006, amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 29 November 2007, not yet published in the Mémorial C.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,625.- (four thousand six hundred and twenty-five euro) by the issuance of 37 (thirty-seven) new ordinary shares and to pay a share premium of EUR 41.83 (forty-one euro and eighty-three cent); and
2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 3,062,000.- (three million sixty-two thousand euro) represented by 24,495 (twenty-four thousand four hundred and ninety-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 4,625.- (four thousand six hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR 3,066,625.- (three million sixty-six thousand six hundred and twenty-five euro) by the issuance of 37 (thirty-seven) new ordinary shares and to pay a share premium of EUR 41.83 (forty-one euro and eighty-three cent).

AMATERASU HOLDING expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 37 (thirty-seven) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the issue premium has been paid by LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l. so that the amount of EUR 4,666.83 (four thousand six hundred and sixty-six euro and eighty-three cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l. holds all the 24,532 (twenty-four thousand five hundred thirty-two) ordinary shares and AMATERASU HOLDING HOLDS 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,066,625.- (three million sixty-six thousand six hundred and twenty-five euro), represented by 24,532 (twenty-four thousand five hundred thirty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représenté par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 décembre 2007, et

AMATERASU HOLDING, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à WALKERS SPV LTD., Walker House, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représenté par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 7 décembre 2007;

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF JAPAN HOTEL INVESTMENTS S.à.r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.547, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwacht-

gen 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° N ° 4 du 2 janvier 2006, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 29 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 4.625,- (quatre mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 37 (trente-sept) nouvelles parts sociales ordinaires et paiement d'une prime d'émission de EUR 41,83 (quarante et un euros et quatre-vingt-trois cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 3.062.000,- (trois millions soixante-deux mille euros) représenté par 24.495 (vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), par apport d'un montant de EUR 4.625,- (quatre mille six cent vingt-cinq euros), à un montant de EUR 3.066.625,- (trois millions soixante-six mille six cent vingt-cinq euros), par voie d'émission de 37 (trente-sept) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 41,83 (quarante et un euros et quatre-vingt-trois cents).

AMATERASU HOLDING Renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 37 (trente-sept) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 4.666,83 (quatre mille six cent soixante-six euros et quatre-vingt-trois cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l. détient 24.532 (vingt-quatre mille cinq cent trente-deux) parts sociales ordinaires et AMATERASU HOLDING détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 3.066.625,- (trois millions soixante-six mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 24.532 (vingt-quatre mille cinq cent trente-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40701. — Reçu 46,67 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008026904/5770/132.

(080026706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Business Software Services S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 85.123.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.
BUSINESS SOFTWARE SERVICES S.A.
FIDES (LUXEMBOURG) S.A.
Liquidateur
Signatures

Référence de publication: 2008027043/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04470. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Gulbrand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.975.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.
GULBRAND HOLDING S.à.r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008027044/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01057. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

M. Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 67.814.

—
L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M. GROUP S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 67.814, constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 173 du 16 mars 1999,

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Christine Bourg, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de NAIRE (MANAGEMENT) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec en même temps.

III.- Q'il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social étant représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

NAIRE (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social au c/o ATC TRUSTEES (BVI) LIMITED, 2nd floor, Abbott Building, Tortola (Iles Vierges Britanniques), incorporated with the Register of International Business Companies under the number 590488.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevées, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensés d'établir un inventaire et peuvent se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Bourg, A. Maggipinto, F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43684. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008026942/7241/62.

(080026237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Cosma Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.035.

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COSMA FINANCE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 66035 constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 5 avril 2000 numéro 259. Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 31 août 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elisa Mazzucato, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Georgina Bastos-Ribeiro, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pascale Mariotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Fixation du nombre d'administrateurs à au moins à 5;
2. Création de deux groupes d'administrateurs A et B, étant entendu que le groupe A sera composé de deux administrateurs A et le groupe B de trois administrateurs B;
3. Modification du pouvoir de représentation de la société
4. Modification subséquente de l'article 7 des statuts premier paragraphe qui aura dorénavant la teneur suivante: «La société est administrée par un conseil d'administration composé au moins de 5 (cinq) membres, actionnaires ou non, composé de deux catégories d'administrateurs (A et B). La catégorie A devra être composée de deux (2) administrateurs et la catégorie B de trois (3) administrateurs. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, et en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.»
5. Nomination de deux nouveaux administrateurs de catégorie A et répartition des administrateurs en fonction dans la catégorie B;
6. Modification de la première phrase de l'article 8 des statuts, le conseil d'administration devant élire un président parmi ses membres, sans voix prépondérante en cas de partage des voix;
7. Modification de la première phrase du 4^{ème} paragraphe de l'article 9 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres avec au moins 1 administrateur de catégorie A et 1 administrateur de catégorie B, participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire».
8. Suppression de la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 12 (autorisation préalable de l'assemblée générale) des statuts.
9. divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à au moins à 5 et de créer deux groupes d'administrateurs A et B, étant entendu que le groupe A sera composé de deux administrateurs A et le groupe B de trois administrateurs B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de représentation de la société, celle-ci étant dorénavant engagée en toute hypothèse par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, et en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 7 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 7, premier paragraphe.** La société est administrée par un conseil d'administration composé au moins de 5 (cinq) membres, actionnaires ou non, composé de deux catégories d'administrateurs (A et B). La catégorie A devra être composée de deux (2) administrateurs et la catégorie B de trois (3) administrateurs. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, et en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2007 et de répartir les administrateurs en fonction dans la catégories B à savoir:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Carlo De Feo, Ingénieur, né le 1^{er} septembre 1944 à Cologny-Suisse, demeurant professionnellement au 2, Chemin Louis Hubert, 1213 Petit Lancy Genève Suisse;
- Monsieur Remo De Feo, né le 12 mars 1971 à Cologny-Suisse, résident professionnellement au 2, Chemin Louis Hubert, 1213 Petit Lancy Genève Suisse.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 8, le conseil d'administration devant élire un président parmi ses membres qui en cas de partage des voix, n'aura pas de voix prépondérante.

A la suite de la résolution qui précède, l'article 8 première phrase des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 8. première phrase.** Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. En cas de partage des voix, le président n'a pas de voix prépondérante».

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase du 4^{ème} paragraphe de l'article 9 qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9. 4^{ème} paragraphe première phrase.** Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres avec au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire».

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Mazzucato, G. Bastos-Ribeiro, P. Mariotti, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, LAC/2007/40445. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008027001/202/120.

(080027690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Babcock & Brown Retail Portfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.930.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF WEBER ET BONTEMPS
Reviseur d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2008027039/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04865. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Babcock & Brown Retail Portfolio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.931.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF WEBER ET BONTEMPS
Reviseur d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2008027040/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04864. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

HMTF Canadian Cable Luxco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.024.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

HMTF CANADIAN CABLE LUXCO, S.A R.L. (en liquidation)

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2008027045/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04315. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Vogue Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.536.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021623/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01532. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.
